

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 21 janvier 2021

18 h 00 - Ouverture de la séance du C.M.

Sont présents : Mesdames MULLER Muriel - BOGDANOVIC Sophie - SANDROLINI Yseult - Messieurs REYNAUD Pierre-Yves – GIRARD Daniel – SCHÜLER Jean – LEBERT Guy - ROBERT Gilles - SAMUEL Jérôme

Sont absents : SAMUEL Françoise donne pouvoir à MULLER Muriel
REYNAUD Pierre donne pouvoir à SANDROLINI Yseult

Mr SCHÜLER Jean est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 20 novembre 2020 est adopté.

OUVERTURE DE CREDIT -

Pour régler la facture du matériel de la cantine, il est nécessaire d'alimenter le compte d'investissement avant le vote du BP. Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL -

Pour compléter le dossier d'un agent, il est nécessaire de créer l'emploi de rédacteur à 17h00 et de supprimer ce même emploi de 20h30. Adopté à l'unanimité.

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DU BATIMENT COMMUNAL –

Un dossier complémentaire à été fourni par l'architecte pour la réalisation des travaux d'enfouissement des lignes électrique et téléphonique et les travaux de menuiseries extérieures pour un montant de 40000 € HT. Ce dossier sera transmis au Département en vue d'une demande de subvention. Adopté à l'unanimité.

ECOLE – PROJET SKI ALPIN

Les écoles d'Eyguians, Trescléoux et Orpierre proposent un projet commun pour se rendre au ski du 25 au 29 janvier 2021 à La Jarjatte (26). Une demande de subvention est déposée par chaque école aux différentes communes concernées. 12 enfants de Trescléoux sont scolarisés dans ces écoles et une subvention de 816€ sera accordée et répartie aux écoles au prorata du nombres d'enfants. Adopté à l'unanimité.

PARTICIPATION AU REPAS DE LA CANTINE A ORPIERRE –

Une participation financière est demandée par la commune d'Orpierre qui accueille un enfant de Trescléoux à la cantine pour un montant de 1,30 € par repas et une convention sera signée. Adopté à l'unanimité.

CENTRE AEREE A GARDE COLOMBE –

Le centre de loisirs sans hébergement (CLSH) de Garde Colombe accueille les enfants de différentes communes. Une convention est présentée pour participer aux frais de fonctionnement du centre soit 14,47 €/jour/enfant pour 2021. Le Conseil Municipal considère que ce service est important pour les familles et leurs enfants. Adopté à l'unanimité.

SEL DE DENEIGEMENT –

Le Département propose un dépôt de sel à l'antenne de Laragne et le prélèvement par la commune nécessaire pour le nettoyage des routes et rues par le service technique pendant la période hivernale. Une convention est établie entre les 2 parties. Adopté à l'unanimité.

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA GARENNE –

ENGIE GREEN propose l'étude d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit « Faramand », Jérôme SAMUEL présente le dossier sur environ 29 ha de plusieurs parcelles et propriétaires en milieu naturel (landes et site boisé). Une partie est concernée par une ZNIEFF de type 1. Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ce projet par vote à bulletin secret. Résultats ; 2 nuls, 2 pour et 7 contre, le conseil municipal donne donc un avis défavorable à ce projet.

TELEGESTION DU RESEAU DE L'EAU POTABLE –

Ce dossier est proposé au financement de l'agence de l'eau et du département (28100 € HT de travaux). Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- **CAUE** : un début de concertation a vu le jour avec la population en 2019 pour l'aménagement et l'embellissement du village, des réunions participatives avec la population étaient envisagées. Compte tenu de la situation sanitaire actuelle le démarrage de ces concertations et d'un travail sur l'aménagement du village est reporté.

La séance est levée à 19 h 30